



## COMMUNE D'ANDOUILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2021 A 20H15

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers		
		En exercice	Présents et représentés	Votants
20/01/2022	20/01/2022	19	19	19

En application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune d'Andouillé, étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Madame BLANCHARD Brigitte - Madame BRIDIER Claudine - Monsieur COULON Louis - Madame FOUQUET Rachel - Monsieur GARNIER Sacha - Monsieur GAUDIN Olivier - Monsieur GENDRON Hervé - Monsieur GOUGEON Yohann - Madame GUICHARD Virginie - Monsieur HANGOUET François-Noël - Monsieur HURAUULT Patrice - Monsieur LEMAITRE Bertrand - Madame LEPRETRE Françoise - Madame LETERRIER Sophie - Madame MARECHAL-THOMAS Karine - Madame MONNIER Marianne - Monsieur ROULAND Bruno

**PRESIDENT DE SEANCE** : Monsieur LEMAITRE Bertrand, Maire,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame FOUQUET Rachel

**ABSENTS REPRESENTES** : Madame RICOULT Séverine représentée par Madame MARECHAL-THOMAS Karine  
Monsieur JAMELIN Olivier représenté par Monsieur GARNIER Sacha

**ABSENTS** : néant

### 2022\_01\_27\_01A Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2021 est lu au conseil municipal.

**Après avoir pris connaissance des pièces du dossier,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**Invité à se prononcer par vote à mains levées,**

**Par 19 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 19 voix**

- **APPROUVE** le PV du 16 décembre 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Préfecture de la Mayenne le :	
Publication le :	

### 2022\_01\_27\_01B Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour ainsi :

- Ajout du point suivant : **Paiement de facture avant le vote du budget**
- Ajout du point suivant : **extension de la Daumerie – Maitrise d'œuvre**
- Suppression du point suivant : **décisions du Maire**
- Suppression du point suivant : **Tarifs camping**

**Après avoir pris connaissance du dossier,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**Invité à se prononcer par vote à mains levées,**

**Par 19 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 19 voix,**

- **AUTORISE** M. le Maire à modifier l'ordre du jour

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Préfecture de la Mayenne le :	
Publication le :	

## 2022\_01\_27\_02 RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'EMPLOI AGENTS RECENSEURS

Monsieur JAMELIN Olivier, maire-adjoint, rappelle l'organisation de la campagne de recensement de la population.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriales, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, notamment le titre V,

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

**Après avoir pris connaissance du dossier,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**Invité à se prononcer par vote à mains levées,**

**Par 19 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 19 voix,**

- **DECIDE** la création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison de 5 emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour le recensement se déroulant en janvier 2022,

- **FIXE** les rémunérations brutes des agents recenseurs de la manière suivante :

- 1,80 € par bulletin individuel
- 2.50 € par feuille de logement internet
- 0,85 € par dossier d'immeuble collectif
- 7,50 € par bordereau de district
- 30,00 € par séance de formation INSEE
- 7,50 € par heure pour les réunions de travail en mairie

- **ACCORDE** aux agents recenseurs les indemnités forfaitaires suivantes :

- Pour le transport : 70,00 € par agent (tournée agglomération) ; 120,00€ par agent (tournée plus rurale)
- Pour le téléphone et internet : 30,00 € par agent

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Préfecture de la Mayenne le :	
Publication le :	

## 2022\_01\_27\_03 RESSOURCES HUMAINES – ANIMATEURS DE L'ALSH

Madame Marianne MONNIER, Adjointe au Maire, rappelle au conseil municipal que la collectivité fait appel à des animateurs saisonniers pour compléter l'équipe d'encadrement permanent en fonction du nombre d'enfants inscrits, du programme des activités et de la réglementation en vigueur.

Conformément à l'alinéa de l'article 3 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face aux besoins saisonniers du service enfance-jeunesse.

Considérant les besoins saisonniers en personnel des services municipaux,

Considérant que les recrutements seront opérés en fonction des besoins réels,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget primitif 2022,

**Après avoir pris connaissance des pièces du dossier,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
Invité à se prononcer par vote à mains levées,  
Par 19 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 19 voix**

- **DECIDE** d'ouvrir les postes d'agents contractuels saisonniers pour compléter l'équipe d'encadrement permanent en fonction du nombre d'enfants inscrits, du programme des activités et de la réglementation en vigueur
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits dans le B.P. 2022.
- **FIXE** les rémunérations brutes par jour (hors congés payés) des animateurs vacataires de l'A.L.S.H. de la manière suivante :

Fonction	2021		2022 (+1,6% arrondi)	
	montant brut par jour	heure de préparation	montant brut par jour	heure de préparation
Animateur diplômé BAFA	65,10 €	6,85 €	66,15 €	6,95 €
Animateur stagiaire BAFA	61,80 €	6,50 €	62,80 €	6,60 €
Animateur non diplômé	59,00 €	6,20 €	59,95 €	6,30 €
Aide-animateur	15,00 €	1,60 €	15,25 €	1,65 €

	montant brut par nuitée 2021	2022 (+1,6 % arrondi)
Veillée animateur diplômé BAFA	27,15 €	27,60 €

**DECIDE** qu'un animateur supplémentaire (par rapport au taux d'encadrement) sera prévu pour chaque camp. Il permettra d'accorder un repos aux animateurs affectés sur un camp (1 journée pour cinq jours consécutifs ; ½ journée pour moins de cinq jours consécutifs)

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Préfecture de la Mayenne le :	
Publication le :	

### 2022\_01\_27\_04 tarifs communaux

Monsieur le Maire présente la grille des tarifs des services communaux et la proposition de revalorisation au 1<sup>er</sup> avril 2021 :

Il présente la grille des locations de salles et la proposition de revalorisation au 1<sup>er</sup> avril 2022 :

**Après avoir pris connaissance des pièces du dossier,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
Invité à se prononcer par vote à mains levées,  
Par 19 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 19 voix**

- **ADOpte** les tarifs communaux selon les grilles présentées, reprenant l'ensemble des tarifs adoptés.
- **FIXE** les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Préfecture de la Mayenne le :	
Publication le :	

## 2022\_01\_27\_05 convention portage de repas

Madame BRIDIER Claudine, maire-adjointe, informe le conseil municipal que la SARL PLAT'O PORTAGE présente une augmentation du prix de fourniture des repas qui sont portés au domicile des personnes âgées.

Elle informe le conseil municipal que le prix d'achat du repas sera fixé à soit 9.40 € TTC à compter du 1er février 2022 (9,2 0€ TTC précédemment).

- **Convention pour le portage de repas**

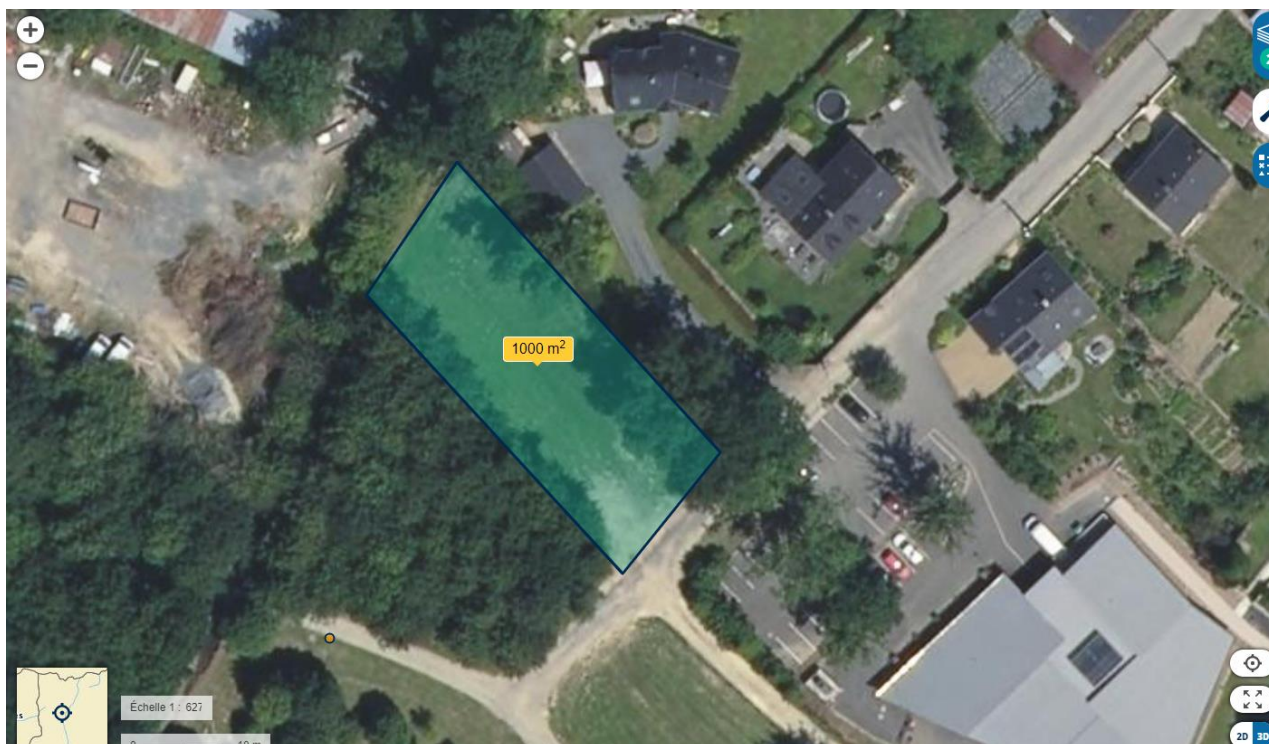
**Après avoir pris connaissance du dossier,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
Invité à se prononcer par vote à mains levées,  
Par 19 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 19 voix,**

- **ADOpte** la convention ci-annexée
- **AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention.
- **DECIDE** d'augmenter le prix du repas et de le porter à 9.40 € TTC dès le 1<sup>er</sup> février 2022.
- **PRECISE** que la commune continuera à prendre en charge tous les frais de transport et de personnel chargé de la livraison.

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Préfecture de la Mayenne le :	
Publication le :	

## 2022\_01\_27\_06 CESSION DE TERRAIN

Madame MONNIER Marianne, adjointe au Maire, expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'installation d'une micro-crèche, il convient de céder un terrain à **CONDATE – SAS crèches aventures** constructeur de la crèche des Petits Babadins.



Il est demandé au conseil municipal d'aliéner une surface d'environ 1000 m<sup>2</sup> (bornage en cours) au prix de 60 000€.

Il est proposé au conseil municipal de donner son accord pour la cession.

**Après avoir pris connaissance du dossier,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
Invité à se prononcer par vote à mains levées,  
Par 19 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstentions sur 19 voix,**

- **DECIDE** de céder les parcelles d'une surface d'environ 1000 m<sup>2</sup> (bornage en cours), pour 60 000€, à **CONDATE – SAS crèches aventures**
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les actes de cession, et toutes les pièces afférentes au dossier.

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Préfecture de la Mayenne le :	
Publication le :	

### 2022\_01\_27\_07 Paiement de factures avant le vote du Budget primitif 2022

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les dépenses réalisées avant le vote du budget.

**Après avoir pris connaissance des pièces du dossier,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
Invité à se prononcer par vote à mains levées,  
Par 19 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 19 voix**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses en section d'investissement avant le vote du B.P. 2022 :

- BUDGET PRIMITIF 2022

ARTICLE/ OPERATION	INTITULE	FOURNISSEURS	MONTANT TTC
	<b>DEPENSES</b>		
2183	2 portables probook	CONTY	1637.04 €
2188	Matériel daumerie (complément tentes 2021)	CABANON	2028 €
2188	Désherbeur	LESIEUR	4680 €
2184	Chaise de bureau poste comptabilité	UGAP	269.14 €

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Préfecture de la Mayenne le :	
Publication le :	

### 2022\_01\_27\_08 Extension de la Daumerie – Maîtrise d'œuvre

Monsieur Bruno ROULAND présente au conseil municipal la répartition des tâches et des honoraires proposés par le cabinet POUGET dans le cadre de la réalisation de l'extension du centre périscolaire de la Daumerie.

Le taux de rémunération proposé est de 8.75% du montant des travaux HT pour les missions de base et 4 000.00€ pour les missions complémentaires (Ordonnancement, Pilotage, et Coordination).

**Après avoir pris connaissance du dossier,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
Invité à se prononcer par vote à mains levées,  
Par 19 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, sur 19 voix**

- **VALIDE** la proposition
- **AUTORISE le Maire** à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Acte rendu exécutoire après dépôt à la Préfecture de la Mayenne le :	
Publication le :	

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 JANVIER 2022****Liste des délibérations**

Délibération n° 1A	Approbation du procès-verbal	Page 2022/1
Délibération n° 1B	Modification de l'ordre du jour	Page 2022/1
Délibération n° 2	Ressources humaines – création emplois agents recenseurs	Page 2022/2
Délibération n° 3	Ressources Humaines – animateurs de l'ALSH	Page 2022/2-3
Délibération n° 4	Tarifs communaux	Page 2022/3
Délibération n° 5	Convention portage de repas	Page 2022/4
Délibération n° 6	Cession de terrain	Page 2022/4-5
Délibération n° 7	Paiement de factures avant le vote du budget primitif 2022	Page 2022/5
Délibération n° 8	Extension de la Daumerie – Maîtrise d'oeuvre	Page 2022/6-7

**EMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX  
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 JANVIER 2022**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Signature</b>
LEMAITRE	Bertrand	<i>Maire</i>	
GARNIER	Sacha	<i>1<sup>er</sup> adjoint</i>	
MONNIER	Marianne	<i>2<sup>ème</sup> adjoint</i>	
ROULAND	Bruno	<i>3<sup>ème</sup> adjoint</i>	
BRIDIER	Claudine	<i>4<sup>ème</sup> adjoint</i>	
JAMELIN	Olivier	<i>5<sup>ème</sup> adjoint</i>	
HANGOUE	François-Noël	<i>Conseiller municipal</i>	
COULON	Louis	<i>Conseiller municipal</i>	
BLANCHARD	Brigitte	<i>Conseiller municipal</i>	
LEPRETRE	Françoise	<i>Conseiller municipal</i>	
RICOULT	Séverine	<i>Conseiller municipal</i>	
MARECHAL-THOMAS	Karine	<i>Conseiller municipal</i>	
GENDRON	Hervé	<i>Conseiller municipal</i>	
FOUQUET	Rachel	<i>Conseiller municipal</i>	
GOUGEON	Yohann	<i>Conseiller municipal</i>	
GAUDIN	Olivier	<i>Conseiller municipal</i>	
GUICHARD	Virginie	<i>Conseiller municipal</i>	
LETERRIER	Sophie	<i>Conseiller municipal</i>	
HURAUULT	Patrice	<i>Conseiller municipal</i>	